

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2381

5 octobre 2011

SOMMAIRE

Agapanthe S.C.I.	114271	ITT Romainco Industries S.à r.l.	114255
Bluequartz Investments S.à r.l.	114275	Jakob Investments S.A.	114287
Cannon Bridge S.à r.l.	114261	Jarod S.A.	114271
CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR ...	114244	JMCPS Holding S.A.	114274
CEP III Participations S.à r.l. SICAR	114244	JuJosygu S.à r.l.	114274
CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR	114247	KANDAHAR (Luxembourg) N°1 LIMITED S.à r.l.	114275
CETP Participations S.à r.l. SICAR	114270	KANDAHAR (Luxembourg) N°2 LIMITED S.à r.l.	114275
Club Créatif pour Jeunes Actifs	114242	KANDAHAR (Luxembourg) N°3 LIMITED S.à r.l.	114271
Compagnie de Participations S.A.	114267	KANDAHAR (Luxembourg) N°4 LIMITED S.à r.l.	114286
ELDS S.à r.l.	114259	KANDAHAR (Springfield) S.à r.l.	114286
Fenix International S.A.	114246	KANDAHAR (Witney) S.à r.l.	114288
Galloinvest Sàrl	114245	Karan S.A.	114288
Gematon S.A.	114265	Key Plastics Europe S.à r.l.	114264
Geneve Participations S.A.	114245	Kornmarkt	114275
Gerona Securitization S.à r.l.	114244	KP Automotive S.à r.l.	114267
GFI Software S.à r.l.	114245	KP Interiors S.à r.l.	114274
Global Invest S.A.	114266	Morgan & Meyer Insurance Broker	114258
Grace S.A.	114247	Quartz No. 1 S.A.	114270
Grace S.A.	114242	Royalty Opportunities Feeder S.A.	114282
Harrods Property Investments Sàrl	114258	Royalty Opportunities S.à r.l.	114250
HEDF Co-Investment S.à r.l.	114261	Securum Equity Partners - Business Social Network S.C.A.	114262
Hellenic Securitisation S.A.	114261	Southern European Real Estate Holdings S.A.	114271
H&N S.à r.l.	114258	Tenaris Investments S.à r.l.	114247
H&N S.à r.l.	114245	TV Holding S.à r.l.	114245
IDC S.à r.l.	114266		
I.E.C.I.L. S.à r.l.	114266		
Immobilière Even	114269		
Interfinance Investment Corporation S.A.- SPF	114271		
International Shipowners Reinsurance Company S.A.	114270		
Invista European Real Estate Finance S.à r.l.	114287		

Grace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 61.307.

Le siège social du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant le suivant: 9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011114648/10.

(110131238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

C.C.J.A., Club Créatif pour Jeunes Actifs, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg F 8.832.

STATUTS

Entre les soussignés:

- M. Trombin Adriel

de nationalité Italienne-Américaine, demeurant à
307, rue de Rollingergrund, L-2241 Luxembourg
Président

- Mme Ferreira Tavares Sandy Miriam

de nationalité Capverdienne, demeurant à
273, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg
Trésorier

- M. Anjos David

de nationalité Portugaise, demeurant à
48, rue de Steinsel, L-7395 Hünsdorf
Vice-président

Et tous ceux qui accepteront les dispositions des présents statuts et seront agréés en qualité de membres actifs, il est constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et, pour ce qui n'y est pas prévu, par la loi du 21 avril 1928 relative aux a.s.b.l. telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Art. 1^{er}. Nom, siège social et durée. L'association est dénommée: Club Créatif pour Jeunes Actifs.

Son siège social est établi au Luxembourg-Ville.

La durée de l'association est illimitée.

Art. 2. Objet. Elle a pour objet:

- de connecter et rassembler les jeunes et d'engager des groupes et individus dans des activités de service bénévole qui ont pour but d'améliorer les conditions de leurs communautés de manière efficace, significative et durable lors d'activités sportives, musicaux, éducatives et ludiques ou autres activités afin de soutenir la Créativité des Jeunes.

Donner l'opportunité aux jeunes du club d'exprimer leur créativité et d'en donner un suivi.

Nous donnons à tous ces jeunes talents qui errent dans les rues une chance.

Le club veut donner un toit à la créativité et au talent. Unique en son genre, nous misons beaucoup sur la Culture et le Sport pour motiver la jeunesse.

Les responsables/administration/comité du club et leurs formateurs transmettront leur savoir aux jeunes pour qu'ils s'inspirent à devenir eux mêmes des créateurs/organisateurs afin d'enrichir leurs Quartiers et alentours.

Les jeunes doivent être inscrits comme membres pour faire partie des activités du club.

L'association s'interdit toute activité et toute discussion en matière politique et confessionnelle.

Art. 3. Membres, perte de la qualité de membre. L'association se compose de membres actifs des personnes physiques, des personnes morales, de membres actifs, de membres et d'honneur.

Pour être membre actif il faut être agréé par le conseil d'administration.

Le critère pour être agréé par le conseil d'administration est le suivant: s'engager activement pour les buts poursuivis par l'association.

Le nombre de membres actifs ne pourra pas être inférieur à trois. Tout membre actif peut se retirer de l'association en adressant sa démission écrite au président.

Tout membre actif qui compromet les intérêts de l'association peut être exclu de celle-ci par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 4. Cotisation, ressources et fonds social. Les ressources de l'association proviennent des cotisations des membres actifs, des dons en espèces ou en nature, de subventions d'organismes publics ou privés et de toute autre provenance légale. Les ressources peuvent en outre résulter d'activités culturelles ou artistiques et d'autres manifestations publiques ou privées auxquelles l'association participe ou qu'elle organise.

Les moyens financiers de l'association sont utilisés aux fins définies à l'article 2.

En cas de décès d'un membre actif, ses héritiers n'ont aucun droit sur le fonds social. En cas de démission ou d'exclusion, le membre actif n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement de ses cotisations.

Art. 5. Assemblée générale. Il sera tenu chaque année une assemblée générale ordinaire de tous les membres actifs.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur initiative du conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande.

Les membres d'honneur seront invités aux assemblées générales. Ils ont le droit de participer aux délibérations des assemblées générales voix consultative.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que la date et le lieu de la réunion sont établis par le conseil d'administration ou par le cinquième des membres actifs dont il est question ci-devant.

L'assemblée générale est convoquée par lettre circulaire contenant l'ordre du jour huit jours au moins avant la date de sa réunion.

Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour sur proposition du président ou du conseil d'administration. Le président ou son remplaçant assume la direction de l'Assemblée Générale.

Tous les membres actifs ont un droit de vote égal et leurs résolutions sont prises la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

L'assemblée générale a le pouvoir de modifier les statuts et l'objet de l'association selon le mode prévu par la loi.

Elle approuve à la simple majorité des voix les budgets et les comptes.

Les membres actifs, les membres d'honneur, les membres donateurs et les tiers peuvent prendre connaissance des résolutions de toute assemblée générale au siège de l'association.

Art. 6. Conseil d'administration. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 à 4 personnes, un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Le vice-président peut aussi être élu comme trésorier.

Le conseil d'administration/comité est renouvelable par tiers chaque année.

Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

En cas de vacance, le conseil d'administration peut pourvoir, par cooptation, au remplacement de ses membres entre deux assemblées générales. La nomination sera mise aux voix lors de la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers qui adhère aux buts de l'association.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de la compétence de conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut créer des clubs et labels locaux qui soutiennent l'association et coopèrent avec celle-ci aux fins de réaliser les buts définis dans l'article 2.

Le conseil d'administration peut aussi constituer des groupes de travail conformément aux buts de l'association. L'activité de ces groupes de travail est déterminée par un règlement interne.

Le conseil d'administration gère les finances de l'association et en dispose à charge d'en rendre compte annuellement à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou, en son absence, du vice-président et ce au moins tous les trois mois, sur la demande écrite de la moitié de ses membres au moins.

Le conseil d'administration ne peut prendre des décisions que lorsqu'au moins la moitié de ses membres sont présents.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix celle du président est prépondérante.

Art. 7. Dissolution. En cas de dissolution de l'association l'actif social reviendra à une autre association ou à un autre organisme poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires.

Art. 8. Disposition finale. Pour tous les cas non prévus par les présents statuts les dispositions légales sur les associations sans but lucratif sont applicables.

Référence de publication: 2011116743/98.

(110133220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.839.

—
Dépôt rectificatif au dépôt initial du 27 juillet 2011 N° L110121810.05

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 13 mai 2011:

- que Madame Erica Herberg, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Ave NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée en qualité de nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée.

Cette nomination a pris effet au 21 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011114950/19.

(110130839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.711.

—
Dépôt rectificatif au dépôt initial du 27 juillet 2011 N° L110121803.05

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 13 mai 2011:

- que Madame Erica Herberg, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Ave NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée en qualité de nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée.

Cette nomination a pris effet au 21 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

CEP III Participations S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011114951/19.

(110130840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Gerona Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 162.388.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil de gérance de la Société réuni en son siège le 22 juillet 2011, que:

Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67895 a été nommé réviseur d'entreprises avec effet au 22 juillet 2011 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SG Audit

Référence de publication: 2011114634/17.

(110131417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Galloinvest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.551.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.015.

—
Suite au contrat de cession conclu en date du 28 juillet 2011 entre IFID S.R.L. Istituto Fiduciario Italiano Srl, et la société SOPAREF S.A., il résulte que IFID S.R.L. Istituto Fiduciario Italiano, ayant son siège social au 14, Via Durini, I - 20122 Milano, a transféré à la société de droit Luxembourgeois SOPAREF S.A., ayant son siège social au 231, Val des Bons-Malades, L - 2121 Luxembourg, la nue propriété de 31.808 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune de la société GALLOINVEST S.A.R.L.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALLOINVEST S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signature

Référence de publication: 2011114640/17.

(110131148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Geneve Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.989.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 juillet 2011 que:

1. La cooptation de Madame Sandrine BISARO, en tant qu'administrateur de la société, décision prise par le Conseil d'Administration en date du 17 février 2011 a été ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114642/13.

(110130993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

GFI Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. TV Holding S.à r.l.).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.127.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114643/11.

(110131113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

H&N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 63.970.

—
L'adresse de Monsieur Marc Hobscheit se trouve dorénavant à L-1361 Luxembourg, 10 rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011114650/13.

(110131527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Fenix International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.606.

L'an deux mil onze, le premier jour d'août.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FENIX INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1766 du 21 août 2007 et modifié à plusieurs reprises et la dernière fois en date du 25 juin 2010, suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1884 du 14 septembre 2010 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Giorgina TUCCI employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sabine REIZERWINGEL, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sandrine DURANTE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et paraphées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée à savoir 31.000 (trente et un mille) actions de catégorie A actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société, BIND CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 318226.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giordina Tucci, Sabine Reizer-Wingel, Sandrine Durante, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 août 2011. LAC/2011/35012. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114623/64.

(110131588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Grace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114647/9.

(110131236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.415.

Dépôt rectificatif au dépôt initial du 27 juillet 2011 N° L110121825.05

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 13 mai 2011:

- que Madame Erica Herberg, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Ave NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée en qualité de nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée.

Cette nomination a pris effet au 21 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011114952/19.

(110130827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Tenaris Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.980.928.117,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.302.

In the year two thousand and eleven, on the 3rd day of the month of August.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Tenaris S.A., a société anonyme having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 85203,

being the sole member and holding all the Units in issue in "Tenaris Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the RCS under number B 154302, and incorporated on 16 July 2010 by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1734, page 83211 of 25 August 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 6 December 2010 by deed of Maître Joseph Gloden, aforementioned, published in the Mémorial number 165, page 7908 of 27 January 2011.

The appearing party, represented by Messrs. Roberto Bonatti and Carlos Alberto Condorelli, in their capacity as members of its Board of Directors, pursuant to article 11 of the appearing party's articles of association, declared and requested the notary to record that:

I. The sole member holds all nine billion one hundred and eleven million four hundred and thirty eight thousand nineteen (9,111,438,019) Units in issue in the Company, so that the total corporate capital is represented and decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

II. Decisions shall be taken on the following items (all items being interrelated and resolved upon in one sole resolution):

- decision to repurchase one hundred and thirty million five hundred and nine thousand nine hundred and two (130,509,902) Class B Units of the Company; determination of the repurchase price at two dollars of the United States of America (USD2.00) per (repurchased) Class B Unit being an aggregate amount of two hundred and sixty one million nineteen thousand eight hundred and four dollars of the United States of America (USD261,019,804.00), corresponding to an amount equal to the original subscription price paid for such Class B Units including the par value thereof and issue premium paid upon subscription (the "Repurchase Price");

- consequential reduction (i) of the corporate capital of the Company by an amount of one hundred and thirty million five hundred and nine thousand nine hundred and two dollars of the United States of America (USD130,509,902.00) to eight billion nine hundred and eighty million nine hundred and twenty eight thousand one hundred and seventeen dollars of the United States of America (USD8,980,928,117.00) by way of cancellation of all the one hundred and thirty million five hundred and nine thousand nine hundred and two (130,509,902) Class B Units repurchased, (ii) of the legal reserve by an amount of thirteen million fifty thousand nine hundred and ninety dollars of the United States of America with twenty cents (USD13,050,990.20) (bringing the legal reserve to 10% of the new corporate capital amount), and (iii) of the issue premium account by an amount of one hundred and seventeen million four hundred and fifty eight thousand nine hundred and eleven dollars of the United States of America with eighty cents (USD117,458,911.80);

- consequential amendment of article 5.3 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **5.3.** The issued corporate capital of the Company is set at eight billion nine hundred and eighty million nine hundred and twenty eight thousand one hundred and seventeen dollars of the United States of America (USD8,980,928,117.00), divided into thirty six thousand (36,000) Class A Units and eight billion nine hundred and eighty million eight hundred and ninety two thousand one hundred and seventeen (8,980,892,117) Class B Units.”

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The sole member noted the information as to the available reserves of the Company and that the Company currently had available reserves of more than eight billion dollars of the United States of America.

The sole member resolved to set the Repurchase Price at two dollars of the United States of America (USD2.00) per (repurchased) Class B Unit being an aggregate amount of two hundred and sixty one million nineteen thousand eight hundred and four dollars of the United States of America (USD261,019,804.00) corresponding to an amount equal to the original subscription price paid for such Class B Units including the par value thereof and issue premium paid upon subscription.

The sole member resolved to repurchase one hundred and thirty million five hundred and nine thousand nine hundred and two (130,509,902) Class B Units of the Company for the Repurchase Price corresponding to an amount equal to the original subscription price paid for such Class B Units including the par value thereof and issue premium paid upon subscription.

In consequence of the above, the sole member resolved to reduce (i) the corporate capital of the Company by an amount of one hundred and thirty million five hundred and nine thousand nine hundred and two dollars of the United States of America (USD130,509,902.00) to eight billion nine hundred and eighty million nine hundred and twenty eight thousand one hundred and seventeen dollars of the United States of America (USD8,980,928,117.00) by way of cancellation of all the one hundred and thirty million five hundred and nine thousand nine hundred and two (130,509,902) Class B Units repurchased, (ii) the legal reserve by an amount of thirteen million fifty thousand nine hundred and ninety dollars of the United States of America with twenty cents (USD13,050,990.20) (bringing the legal reserve to 10% of the new corporate capital amount), and (iii) the issue premium account by an amount of one hundred and seventeen million four hundred and fifty eight thousand nine hundred and eleven dollars of the United States of America with eighty cents (USD117,458,911.80).

The sole member then resolved to amend article 5.3 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item to be resolved upon the decision of the sole member was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at € 1,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le 3^{ème} jour du mois d'août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Tenaris S.A., une société anonyme ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 85203,

étant le seul associé et détenant toutes les Parts sociales émises dans «Tenaris Investments S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 154302, et constituée en date du 16 juillet 2010 par acte de Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1734, page 83211 du 25 août 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 6 décembre 2010 en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Gloden, précité, publié au Mémorial numéro 165, page 7908 du 27 janvier 2011.

La partie comparante, représentée en vertu de l'article 11 de ses statuts par Messieurs Roberto Bonatti et Carlos Alberto Condorelli en leurs capacités d'administrateurs du conseil d'administration de la partie comparante, a déclaré et prié au notaire d'acter ce qui suit:

I. L'associé unique détient l'intégralité des neuf milliards cent onze millions quatre cent trente-huit mille dix-neuf (9.111.438.019) Parts sociales émises dans la Société, de sorte que l'intégralité du capital social est représentée et que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points figurants à l'ordre du jour.

II. Des décisions devront être prises sur les points suivants (tous les points étant étroitement liés les uns aux autres et délibérés dans une résolution unique):

- décision de racheter cent trente millions cinq cent neuf mille neuf cent deux (130.509.902) Parts sociales de Classe B de la Société; détermination du prix de rachat à deux dollars américains (2,00 USD) par Part sociale de Classe B (rachetée) représentant un montant total de deux cent soixante et un millions dix-neuf mille huit cent quatre dollars américains (261.019.804,00 USD), ce qui correspond à un montant égal au prix de souscription d'origine payé pour de tels Parts sociales de Classe B, y compris sa valeur nominale et toute prime d'émission payée lors de la souscription (le «Prix de Rachat»);

- Par conséquent, réduction (i) du capital social de la Société d'un montant de cent trente millions cinq cent neuf mille neuf cent deux dollars américains (130.509.902,00 USD) à huit milliards neuf cent quatre-vingt millions neuf cent vingt-huit mille cent dix-sept dollars américains (8.980.928.117,00 USD) en annulant l'intégralité des cent trente millions cinq cent neuf mille neuf cent deux (130.509.902) Parts sociales de Classe B rachetées, (ii) de la réserve légale d'un montant de treize millions cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars américains et vingt centimes (13.050.990,20 USD) (portant la réserve légale à 10% du montant du nouveau capital social), et (iii) du compte de la prime d'émission d'un montant de cent dix sept millions quatre cent cinquante-huit mille neuf cent onze dollars américains et quatre-vingts centimes (117.458.911,80 USD);

- Par conséquent, modification de l'article 5.3 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.3.** Le capital social est fixé à huit milliards neuf cent quatre-vingt millions neuf cent vingt-huit mille cent dix-sept dollars américains (8.980.928.117,00 USD), divisé en trente-six mille (36.000) Parts sociales de Classe A et huit milliards neuf cent quatre-vingt millions huit cent quatre-vingt-douze mille cent dix-sept (8.980.892.117) Parts sociales de Classe B.»

La résolution suivante a ensuite été adoptée:

Résolution unique

L'associé unique a pris note des informations concernant la réserve disponible de la Société et du fait que la Société dispose actuellement d'une réserve de plus de huit milliards de dollars américains.

L'associé unique a décidé de fixer le Prix de Rachat à deux dollars américains (2,00 USD) par Part sociale de Classe B (rachetée), représentant un montant total de deux cent soixante et un millions dix-neuf mille huit cent quatre dollars américains (261.019.804,00 USD), ce qui correspond à un montant égal à celui du prix de souscription d'origine pour de telles Parts sociales de Classe B, y compris sa valeur nominale et toute prime d'émission payée lors de la souscription.

L'associé unique a décidé de racheter cent trente millions cinq cent neuf mille neuf cent deux (130.509.902) Parts sociales de Classe B de la Société au Prix de Rachat ce qui correspond à un montant égal au prix de souscription d'origine

payé pour de tels Parts sociales de Classe B, y compris sa valeur nominale et toute prime d'émission payée lors de la souscription.

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique a décidé de réduire (i) le capital social de la Société d'un montant de cent trente millions cinq cent neuf mille neuf cent deux dollars américains (130.509.902,00 USD) à huit milliards neuf cent quatre-vingt millions neuf cent vingt-huit mille cent dix-sept dollars américains (8.980.928.117,00 USD) par l'annulation de l'intégralité des cent trente millions cinq cent neuf mille neuf cent deux (130.509.902) Parts sociales de Classe B rachetées, (ii) la réserve légale d'un montant de treize millions cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars américains et vingt centimes (13.050.990,20 USD) (portant la réserve légale à 10% du montant du nouveau capital social), et (iii) le compte de la prime d'émission d'un montant de cent dix-sept millions quatre cent cinquante-huit mille neuf cent onze dollars américains et quatre-vingts centimes (117.458.911,80 USD).

L'associé unique a ensuite décidé de modifier l'article 5.3 des Statuts de la Société tel que décrit dans l'ordre du jour. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de ce qui précède sont estimés à € 1.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par le présent qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version anglaise et la version française.

Fait à Luxembourg à la même date qu'en tête du présent acte. Après lecture du présent acte, les comparants ont signé le présent acte original ensemble avec nous, le notaire.

Signé: R.Bonatti, C.A.Condorelli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 août 2011. Relation: EAC/2011/10583. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011113463/158.

(110129280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Royalty Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.197,14.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.774.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of ROYALTY OPPORTUNITIES S.À.R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160774, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, on 27 Avril 2011, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting was opened with Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appointed as secretary of the Meeting, Marjorie André, Avocat, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer of the Meeting, Valérie PECHON, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders and the new subscribers for shares of the Company are represented at the present Meeting. The number of shares held by the shareholders of the Company is indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that the two million (2,000,000) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known by the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. convening formalities;
2. admission of new shareholders in the Company within the meaning of article 189 of the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended;
3. increase of the share capital of the Company by way of the creation and issue of new shares with a par value of one United States cent (US\$0.01) each;
4. subscription for and payment of the new shares to be issued by the Company as specified in item 2. above
5. amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase; and
6. powers and authorizations, consisting of administrative actions that are necessary and incidental to the foregoing.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to acknowledge the due fulfillment of the convening formalities.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the persons listed in Schedule 1 as attached to the present deed, as new shareholders of the Company, for the purpose of article 189 of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The list contained in Schedule 1, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand one hundred and ninety-seven United States dollars and fourteen cents (USD 5,197.14) so as to raise it from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) consisting of two million (2,000,000) shares to twenty-five thousand one hundred and ninety-seven United States dollars and fourteen cents (USD 25,197.14) by the creation and issue of five hundred nineteen thousand seven hundred and fourteen (519,714) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each.

Fourth resolution: Subscription - Payment

Thereupon,

1. Market street Private Markets Fund LLC, a limited liability company having its registered office at 80 East Market Street, STE 304, Corning, NY 14830 (United States), represented as per the attached proxy, declares to subscribe for thirty-four thousand four hundred and thirty-four (34,434) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of three hundred forty-four United States dollars and thirty-four cents (USD 344.34) which will be allocated to the share capital account of the Company;

2. The Regents of the University of California, a University having its registered office at The Regents of the University of California, 1111 Broadway, Suite 1400, Oakland, CA 94607, represented as per the attached proxy, declares to subscribe for sixty-eight thousand eight hundred and sixty-eight (68,868) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of six hundred and eighty-eight United States dollars and sixty-eight cents (USD 688.68) which will be allocated to the share capital account of the Company;

3. Henry Whitney Wagner, born in New York City, New York, United States of America on 3 March 1956, represented as per the attached proxy, declares to subscribe for one thousand seven hundred and twenty-two (1,722) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of seventeen United States dollars and twenty-two cents (USD 17.22) which will be allocated to the share capital account of the Company;

4. BA Partners Fund VI-PE Blend, L.P., a limited partnership having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle (United States), registered under number 4574521 represented as per the attached proxy, declares to subscribe for forty-eight thousand two hundred and seven (48,207) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of four hundred and eighty-two United States dollars and seven cents (USD 482.07) which will be allocated to the share capital account of the Company;

5. Amphitheatre LLC, a limited liability company having its registered office at 1080 Marsh Rd. Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (United States), registered under number 73-1726733 represented as per the attached proxy, declares to subscribe for one hundred seventy-two thousand one hundred and seventy (172,170) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of one thousand seven hundred and twenty-one United States dollars and seventy cents (USD 1,721.70) which will be allocated to the share capital account of the Company;

6. Orbimed ROF LLC, a limited liability company having its registered office at 1080 Marsh Rd. Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (United States), registered under number 73-1726733 represented as per the attached proxy, declares to

subscribe for eighteen thousand five hundred and twenty-six (18,526) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of one hundred and eighty-five United States dollars and twenty-six cents (USD 185.26) which will be allocated to the share capital account of the Company; and

7. Royalty Investment Fund LP, a limited partnership having its registered office at 111 E. Kilbourn Ave. Milwaukee, WI 53202 (United States), registered under number 73-1726733 represented as per the attached proxy, declares to subscribe for one hundred seventy-five thousand seven hundred and eighty-six (175,786) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of one thousand seven hundred and fifty-seven United States dollars and eighty-six (USD 1,757.86) which will be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of five thousand one hundred and ninety-seven United States dollars and fourteen cents (USD 5,197.14) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

As a consequence of the above and in order to reflect the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which will henceforth be read as follows

“ **5.1.** The share capital is set at twenty-five thousand one hundred and ninety-seven United States dollars and fourteen cents (USD 25,197.14), represented by two million five hundred nineteen thousand seven hundred and fourteen (2,519,714) Shares in registered form, having a par value of one United States cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.”

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company irrespective to his class and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Meeting, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

There being no further item on the agenda, the Meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, said members signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour de juillet,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ROYALTY OPPORTUNITIES S.À.R.L., une société à responsabilité de droit luxembourgeois avec siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160774 et constituée suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 27 avril 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est présidée par Catherine Pogorzelski, Avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire de l'Assemblée, Marjorie André, Avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur de l'Assemblée, Valérie PECHON, employée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, le président, le secrétaire et le scrutateur constituant le bureau de l'Assemblée.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les associés et les nouveaux souscripteurs aux parts sociales de la Société sont représentés à la présente Assemblée. Le nombre de parts sociales détenus par les associés de la Société est indiqué sur une liste de présence. Cette liste ainsi

que les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Ainsi qu'il apparaît sur la liste de présence, les deux millions (2,000,000) parts sociales, représentant l'entièreté du capital social de la Société sont représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre de jour, qui est connu des associés de la Société.

III. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. formalités de convocation;
2. admission de nouveaux associés dans la Société au sens de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
3. augmentation du capital social de la Société, par la création et l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune;
4. souscription et libération de l'augmentation du capital social définie au point 1. ci-dessus;
5. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;
6. pouvoirs et autorisations consistant en des démarches administratives nécessaires et accessoires aux points précités.

Après que l'agenda ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide prendre note de l'accomplissement des formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'admettre les personnes listées à l'Annexe 1 du présent acte comme nouveaux associés dans la Société au sens de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. L'Annexe 1, après avoir été signée par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille cent quatre-vingt dix-sept dollars américains et quatorze cents de dollars américains (USD 5.197,14) afin de le porter de son montant actuel de vingt-mille dollars américains (USD 20.000) se composant de deux millions (2.000.000) de parts sociales à vingt-cinq mille cent quatre-vingt dix-sept dollars américains et quatorze cents de dollars américains (USD 25.197,14), par la création et l'émission de cinq cent dix-neuf mille sept cent quatorze (519.714) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Quatrième résolution: Souscription - Libération

Sur ces faits,

1. Market street Private Markets Fund LLC, une limited liability company, ayant son adresse à 80 East Market Street, STE 304, Corning, NY 14830 (Etats-Unis), représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à trente quatre mille quatre cent trente-quatre (34.434) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent quarante quatre dollars américain et trente quatre cents de dollars américains (USD 344,34) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

2. The Regents of the University of California, une université, ayant son adresse à The Regents of the University of California, 1111 Broadway, Suite 1400, Oakland, CA 94607 (Etats-Unis), représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à soixante-huit mille huit cent soixante-huit (68.868) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de six cent quatre-vingt huit dollars américain et soixante huit cents de dollars américains (USD 688,68) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

3. Henry Whitney Wagner, né le 3 mars 1956, à New York City, New York, Etats-Unis d'Amérique, représenté sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à mille sept cent vingt-deux (1.722) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de dix-sept dollars américain et vingt-deux cents de dollars américains (USD 17,22) qui sera affecté au compte capital social de la Société; et

4. BA Partners Fund VI-PE Blend, L.P., un limited partnership, ayant son adresse à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle (Etats-Unis), immatriculé sous le numéro 4574521 représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à quarante huit mille deux cent sept (48.207) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-deux dollars américain et sept cents de dollars américains (USD 482,07) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

5. Amphitheatre LLC, une limited liability company, ayant son adresse à 1080 Marsh Rd. Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis), immatriculée sous le numéro 73-1726733, représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à cent soixante-douze mille cent soixante-dix (172.170) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille sept cent vingt-et-un dollars américain et sept cents de dollars américains (USD 1.721,7) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

6. Orbimed ROF LLC, une limited liability company, ayant son adresse à 1080 Marsh Rd. Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis), immatriculée sous le numéro 73-1726733, représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à dix-huit mille cinq cent vingt-six (18.526) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt cinq dollars américain et vingt-six cents de dollars américains (USD 185,26) qui sera affecté au compte capital social de la Société; and

7. Royalty Investment Fund LP, un limited partnership, ayant son adresse à 111 E. Kilbourn Ave. Milwaukee, WI 53202 (Etats-Unis), immatriculé sous le numéro 73-1726733, représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-six (175.786) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille sept cent cinquante-sept dollars américain et quatre-vingt-six cents de dollars américains (USD 1.757,86) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et quatorze cents de dollars américains (USD 5.197,14) est la disposition de la Société et preuve en a été donnée au notaire instrumentant, qui le déclare expressément.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède et afin de refléter les résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui se lira comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille cent quatre-vingt dix-sept dollars américains et quatorze cents de dollars américains (USD 25.197,14), représenté par deux million cinq cent dix-neuf mille sept cent quatorze (2.519.714) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et à tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de l'Assemblée le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau de l'Assemblée, ces derniers ont signés ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Pogorzelski, M. André, V. Pechon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juillet 2011. LAC/2011/34524. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011114825/245.

(110131228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

ITT Remainco Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 159.519.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ITT INDUSTRIES HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée (limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 77.533, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (the Sole Shareholder),

represented by Ms Danielle KOLBACH, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney given on July 28, 2011, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities;

for the extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of ITT Remainco Industries S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg having its registered office at 22, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 159519, incorporated by a deed of the undersigned notary on February 25th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1246 of June 9th, 2011, and whose articles have been amended by a deed of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on March 30th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1305 of June 16th, 2011 (the Company),

The Sole Shareholder requests the notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all 574 (five hundred seventy-four) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 14,350.- (fourteen thousand three hundred and fifty Euro).

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Capital increase of the Company by an amount of EUR 5,625.- (five thousand six hundred and twenty-five Euro) and issue, together with a share premium, of 225 (two hundred and twenty-five) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) (the Shares).

2. Subscription to the share capital increase specified under 1. above and payment of the nominal value of the Shares and the share premium thereon by contribution in kind of a 100% stake in ITT Italia S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy, with registered address at Corso Europa 41/43, Lainate, with capital of EUR 5,200,000.- (five million two hundred thousand Euro), registered with the companies registry (registro delle imprese) of Milan under no. 02669220044 (ITT Italy) and having an aggregate value of EUR 493,700,000. (four hundred ninety-three million seven hundred thousand Euro);

3. Amendment of article 4 of the articles of association.

III. The Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,625.- (five thousand six hundred and twenty-five Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 14,350.- (fourteen thousand three hundred and fifty Euro) represented by 574 (five hundred seventy-four) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 19,975.- (nineteen thousand nine hundred and seventy-five Euro) and to create and issue, together with a share premium, the 225 (two hundred twenty-five) Shares, having each a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro), and to accept their subscription and full payment as follows:

Subscription - Payment

A. The Sole Shareholder declares to (i) subscribe to the 225 (two hundred and twenty-five) Shares to be issued as per the resolution above, and (ii) to fully pay the Shares (nominal value and share premium) up by a contribution in kind consisting of a 100% stake in ITT Italy, representing a share capital of EUR 5,200,000.- (five million two hundred thousand Euro), together with all rights and duties, in particular the right to receive profits including those of the current business year and all profits not yet distributed as of today (the Contribution).

B. The contributions made to the Company by the Sole Shareholder is to be recorded at fair market value which amounts to EUR 493,700,000.- (four hundred ninety-three million seven hundred thousand Euro) as it results from two valuation certificates as of July 28, 2011 (the Certificates) attached hereto and to be allocated as follows:

1) EUR 5,625.- (five thousand six hundred and twenty-five Euro) to the nominal share capital of the Company; and

2) the balance is to be allocated to the premium reserve of the Company; it being noted that the contribution shall be accounted for at fair market value and it being further noted that any value adaptation, for any accounting or tax reasons generally whatsoever in Luxembourg or abroad, of the fair market value of the contribution shall be effectuated by way of increase or decrease (as the case may be) of the issue premium in which case a corresponding premium adaptation of the premium reserve shall be made.

The Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

C. There exist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company, proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Contribution having been given to the undersigned notary, without any restriction or limitation, and valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

As a result of the above, the shareholding in the Company is as of now as follows:

- ITT INDUSTRIES HOLDINGS S.à r.l. 799 shares

Second resolution

As a consequence of the first resolution, Article 4 of the Articles is amended and will henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 19,975.- (nineteen thousand nine hundred and seventy-five Euro) represented by 799 (seven hundred and ninety-nine) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately 6.700,- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed, was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung verstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, am neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

ITT INDUSTRIES HOLDINGS S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B 77.533, mit Gesellschaftssitz 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach (der Alleinige Gesellschafter),

hier vertreten durch Frau Danielle KOLBACH, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am 28. Juli 2010. Die Vollmacht, nach der Unterzeichnung *ne varietur* durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar, bleibt dieser Urkunde als Anlage beigelegt, um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Zu einer außerordentlichen Generalversammlung des Alleinigen Gesellschafters (die Versammlung) der Gesellschaft ITT REMAINCO INDUSTRIES S.à r.l., (die Gesellschaft), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes, mit Gesellschaftssitz 22, rue Charles Arendt, L-1134 Luxemburg eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B 159519, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1246 vom 9. Juni 2011, deren Statuten abgeändert wurden auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg am 30. März 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1305 vom 16. Juni 2011 Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle 574 (fünfhundertvierundsiebzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) welche ein Gesamtkapital von EUR 14.350,- (vierzehntausenddreihundertfünfzig Euro) darstellen.

II. Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

1. Aufstockung des Gesellschaftskapitals um EUR 5.625,- (fünftausendsechshundertfünfundzwanzig Euro) und Ausgabe, zusammen mit einem Agio, von 225 (zweihundertfünfundzwanzig) neuen Anteilen (die Anteile) mit einem Nennwert von EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) per Anteil.

2. Zeichnung der Gesellschaftskapitalerhöhung und Zahlung des Nominalwertes der Anteile sowie des Agios mittels einer Sacheinlage von 100% der Beteiligung an der ITT Italia S.r.l., einer Gesellschaft italienischen Rechts, mit Gesell-

schaftssitz in Corso Europa 41/43, Lainate, und einem Stammkapital von Euro 5.200.000,- (fünf Millionen zweihunderttausend Euro) und registriert beim Mailänder Handelsregister (registro delle imprese) unter der Nummer 02669220044 (ITT Italy), mit einem Gesamtwert von EUR 493.700.000,- (vierhundertdreihundneunzig Millionen siebenhunderttausend Euro).

3. Abänderung des Artikels 4 der Satzung.

III. Der Alleinige Gesellschafter, wie vorerwähnt vertreten, fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital um EUR 5.625,- (fünftausendsechshundertfünfundzwanzig Euro) von EUR 14.350,- (vierzehntausenddreihundertfünzig Euro) und eingeteilt in 574 (fünfhundert vierundsiebzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) auf EUR 19.975,- (neunzehntausend neunhundert fünfundsiebzig Euro) durch Ausgabe, zusammen mit einem Agio, von 225 (zweihundert fünfundsiebzig) neuen Anteilen mit einem Nennwert von jeweils EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) aufzustocken und dessen Zeichnung und Zahlung wie folgt anzunehmen:

Zeichnung - Einzahlung

A. Der Alleinige Gesellschafter erklärt, (i) diese 225 (zweihundert fünfundsiebzig) Anteile, die gemäß dem vorhergehenden Beschluss ausgegeben wurden, zu zeichnen, und (ii) diese voll einzuzahlen durch eine Sacheinlage bestehend aus einer Sacheinlage von der 100% Beteiligung an der ITT Italy, welche einen Gesamtnominalwert von EUR 5.200.000 (fünf Millionen zweihunderttausend Euro) hat, zusammen mit allen Rechten und Pflichten, insbesondere dem Gewinnbezugsrecht auch für das laufende Geschäftsjahr sowie dem Recht auf alle am heutigen Tage noch nicht ausgeschütteten Gewinne (die Einlage),

B. Die Einlage in die Gesellschaft durch ITT Lux wird zu ihrem Marktwert bewertet, welcher EUR 493.700.000,- (vierhundertdreihundneunzig Millionen siebenhunderttausend Euro) beträgt, so wie es aus den Bewertungszertifikaten vom 28. Juli 2011 (die Zertifikate), welche beigefügt bleiben, hervorgeht und der wie folgt zugeteilt wird:

1) ein Betrag von EUR 5.625,- (fünftausendsechshundertfünfundzwanzig Euro) wird dem nominalen Gesellschaftskapital zufließen;

2) der Restbetrag wird der Agiorücklage der Gesellschaft zugewiesen; wobei zu beachten ist, dass die Einlage in den Büchern der Gesellschaft zum Marktwert auszuweisen ist; und wobei ferner zu beachten ist, dass jede Wertanpassung des Marktpreises der Einlage aus Rechnungslegungs- oder Steuergründen in Luxemburg oder anderswo durch Erhöhung oder Herabsetzung (je nachdem was zutrifft) des Ausgabeagios unter Vornahme der entsprechenden Agioangleichung der Agiorücklage erfolgen muss.

C. Die Einlage ist nicht dinglich oder in einer sonstigen Art und Weise belastet und die freie Übertragung der Einlage an die Gesellschaft ist nicht eingeschränkt oder begrenzt, und dieser Einlage steht kein Hindernis im Wege; der Nachweis des Eigentums an der Einlage ist dem amtierenden Notar erbracht worden. Der Alleinige Gesellschafter erklärt weiterhin, dass alle Bekanntmachungen, Registrierungen oder sonstige Formalitäten getätigt wurden, die notwendig sind, um die Einlage rechtswirksam an die Gesellschaft zu übertragen. Eine Kopie jeweils der obengenannten Zertifikate bleibt nach der ne varietur Unterzeichnung des Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und des unterzeichnenden Notars der gegenwärtigen Urkunde beigefügt um mit dieser einregistriert zu werden.

Als Folge obiger Beschlüsse, bestätigt die Versammlung dass sich die Anteile an der Gesellschaft wie folgt verteilen:

- ITT Industries Holdings 799 Anteile

Zweiter Beschluss

Es folgt aus dem ersten Beschluss, dass Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und künftig wie folgt zu lesen ist:

" **Art. 4.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 19.975,- (neunzehntausendneunhundertfünfundsechzig Euro) und ist eingeteilt in 799 (siebenhundertneunundneunzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).

Das gezeichnete Kapital kann durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters beziehungsweise durch Beschluss der Gesellschafterversammlung nach Maßgabe der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Beschlussfassung geändert werden."

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf 6.700,- EUR.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Danielle KOLBACH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2011. Relation GRE/2011/2861. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 18. August 2011.

Référence de publication: 2011113994/175.

(110130788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

H&N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 63.970.

L'adresse de Monsieur Marc Hobscheit se trouve dorénavant à L-1361 Luxembourg, 10, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011114651/13.

(110131772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Harrods Property Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 137.537.

Merci de bien vouloir prendre note que l'associée unique de la Société, AIT Property Holdings Limited prend la dénomination de QH Property Holdings Limited.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Harrods Property Investments Sarl

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011114652/13.

(110131645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Morgan & Meyer Insurance Broker, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 48.689.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 25 juillet 2011:

Le Conseil d'Administration, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Moutaz Al Mokhtar Kasem de son poste d'administrateur de la société avec effet au 25 juillet 2011, a décidé de coopter avec effet au 25 juillet 2011 au poste d'administrateur de la société Monsieur Juan Manuel Rosas Monje, administrateur de sociétés, né le 2 avril 1953 à Co-rocoro-Pacajes-LP (Bolivie) domicilié au n°296 1-1, C/Aribau, E-08006 Barcelone (Espagne), pour une période se terminant lors de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORGAN & MEYER INSURANCE BROKER

Référence de publication: 2011114756/15.

(110131211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

ELDS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 162.762.

— STATUTS

L'an deux mille onze.

Le premier août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée FSTC S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 18, Am Bounert, R.C.S. Luxembourg numéro B 132380, ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Paul KLEIN-BART, indépendant, demeurant à L-6975 Rameldange, 18, Am Bounert;

2.- La société anonyme Finparco S.A., établie et ayant son siège social à B-2000 Anvers, Bourlastraat 3 (Belgique), inscrite au RPR Anvers sous le numéro 0878.353.410, ici dûment représentée par son administrateur délégué Monsieur Christophe VELGE, indépendant, demeurant à B-9070 Destelbergen, Eenbeekstraat 35 (Belgique).

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ELDS S.à r.l., (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 3. La société a pour objet les prestations de services dans le domaine de la formation professionnelle continue.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et libération des parts sociales

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée FSTC S.à r.l., préqualifiée, cinquante parts sociales;	50
2.- La société anonyme Finparco S.A., préqualifiée, cinquante parts sociales;	50
Total: cent parts sociales;	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par les associées

Et aussitôt les associées, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange.
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paul KLEINBART, employé privé, né à Chicago (U.S.A.), le 14 septembre 1950, demeurant à L-6075 Rasmeldange, 18, am Bounert;

- Monsieur Christophe VELGE, employé privé, né à Zwevegem (Belgique), le 3 juin 1963, demeurant à B-9070 Destelbergen, Eenbeekstraat 35 (Belgique).

3.- La société est valablement engagée:

- par la signature individuelle d'un gérant pour tout engagement n'excédant pas la somme de cinq mille euros (5.000,- EUR);

- par les signatures conjointes de deux gérants pour tout engagement excédant la somme de cinq mille euros (5.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Paul KLEINBART, Christophe VELGE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2011. Relation GRE/2011/2876. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011114580/123.

(110131661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

HEDF Co-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.784.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114658/10.

(110131047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Hellenic Securitisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.139.

Les comptes annuels au 26/01/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114659/10.

(110131787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Cannon Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.117.

Le gérant Rodolpho Amboss de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

1271, Sixth Avenue, 38th Floor

NY 10020 New York

Etats Unis D'Amérique

vers le

1330, Sixth Avenue, Suite 1200

NY 10019 New York

Etats Unis D'Amérique

Le gérant Andrew B. Cohen de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

267, West 89th Street, Apt. 4B

NY 10024 New York

Etats Unis D'Amérique

vers le

505, Fifth Avenue, 28th Floor

NY 10017 New York

Etats Unis D'Amérique

Le gérant Jeffrey A. Goldberger de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

267, West 89th Street, Apt. 4B

NY 10024 New York

Etats Unis D'Amérique

vers le

505, Fifth Avenue, 28th Floor

NY 10017 New York

Etats Unis D'Amérique

Luxembourg, le 27/07/2011.

Jeffrey A. Goldberger / Signature

Director, Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011116741/34.

(110133211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Securum Equity Partners - Business Social Network S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.947.

In the year two thousand eleven, on the twenty-first of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Mrs. Pauline VENTURINI, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, acting as representative of the General Partner, as unlimited Shareholder (associé-gérant-commandité) (the "Manager") of SECURUM EQUITY PARTNERS – BUSINESS SOCIAL NETWORK S.C.A., partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 160947 (hereafter "the Partnership" or "the Company"), pursuant to a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on July 15, 2011, such power being based on the decisions of the General Partner, taken at its meeting of the 13th of July 2011.

The said power as well as a copy of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 13, 2011, not published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) Class A Shares and one (1) Class C Share, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

3. Pursuant to article 6.7 of the articles of association of the Company, the authorized share capital is set at ten million Euro (Euro 10,000,000.-) represented by ten million (10,000,000) Class B Shares with nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period expiring on the fifth anniversary of the date of formation of the Partnership, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares.

4. Through its resolutions dated July 13, 2011, the Manager has realized an increase of capital by the amount of one thousand five hundred and sixty-three Euros (EUR 1,563.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount

of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), up to thirty-two thousand five hundred and sixty-three Euros (EUR 32,563.-), by the creation and issue of one thousand five hundred and sixty-three (1,563) new Class B Shares at an issue price of one hundred and sixty thousand Euros (EUR 160.-) per share, making one thousand five hundred and sixty-three Euros (EUR 1,563.-) for the capital and two hundred and forty-eight thousand five hundred and seventeen Euros (EUR 248,517.-) for the share premium.

5. That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of article 6.8 of the articles of association, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new Class B shares the subscriber detailed in the minutes of the aforesaid decisions of the Manager.

All the shares thus subscribed have been fully paid up by the subscriber by payment in cash, so that the total amount of two hundred and fifty thousand and eighty Euros (EUR 250,080.-) has been at the free disposal of the Company as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

6. As a consequence of this increase of capital, article 6.1 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" **6.1.** The subscribed share capital of the Partnership is set at thirty-two thousand five hundred and sixty-three Euros (EUR 32,563.-), represented by the following shares:

- (i) thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) Class A Shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each;
- (ii) one thousand five hundred and sixty-three (1,563) Class B Shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each; and
- (iii) one (1) Class C Share with a par value of one Euro (EUR 1.-)."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand eight hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Pauline VENTURINI, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, agissant en qualité de mandataire du Gérant, en tant qu'associé-gérant-commandité (le "Gérant") de SECURUM EQUITY PARTNERS – BUSINESS SOCIAL NETWORK S.C.A., société en commandite par actions, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160947 (ci-après la "Société"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 15 juillet 2011, laquelle procuration étant basée sur les décisions de l'associé-commandité, prises en sa réunion du 13 juillet 2011.

Ladite procuration ainsi qu'une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital souscrit (ci-après le "Capital Souscrit") de la Société est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions de Classe A et une (1) Action de Classe C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Conformément à l'article 6.7 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à dix millions d'euro (EUR 10.000.000,-), représenté par dix millions (10.000.000) Actions de Classe B, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période expirant au cinquième anniversaire de la date de constitution de la Société, jusqu'au montant total du capital

autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

4. Par sa résolution du 13 juillet 2011, le Gérant a réalisé une augmentation de capital à concurrence de mille cinq cent soixante-trois euros (EUR 1.563,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente-deux mille cinq cent soixante-trois euros (EUR 32.563,-), par la création et l'émission de mille cinq cent soixante-trois (1.563) actions nouvelles de Classe B à un prix d'émission de cent soixante euros (EUR 160,-) par action, faisant mille cinq cent soixante-trois euros (EUR 1.563,-) pour le capital et deux cent quarante-huit mille cinq cent dix-sept euros (EUR 248.517,-) pour la prime d'émission.

5. Que le Gérant, autorisé par les dispositions de l'article 6.8 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté à la souscription de la totalité des nouvelles actions de Catégorie B le souscripteur apparaissant dans le procès-verbal des résolutions du Gérant.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire par le souscripteur, de sorte que la somme totale de deux cent cinquante mille et quatre-vingt euros (EUR 250.080,-) a été mise à la libre disposition de la Société dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

6. En conséquence d'une telle augmentation du capital, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" **6.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-deux mille cinq cent soixante-trois euros (EUR 32.563,-), représenté par les actions suivantes:

(i) trente mille neuf cent quatre vingt dix neuf (30.999) Actions de Classe A, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

(ii) mille cinq cent soixante-trois (1.563) Actions nouvelles de Classe B, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune; et

(iii) une (1) Action de Classe C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. VENTURINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011/33642. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011114119/129.

(110130236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Key Plastics Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 812.456,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.568.

Par résolutions signées en date du 11 juillet 2011 l'associé unique a décidé de nommer Charles Richard Pear, avec adresse au 21700, Haggerty Road, Suite 150N, 48167 Northville Michigan, Etats Unis au mandat de Gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Par résolutions signées en date du 21 juillet 2011 l'associé unique a décidé d'accepter la démission d' Helmut Hinkel, avec adresse au 6, Industriestrasse, 63607 Wächtersbach, Allemagne de son mandat de Gérant A, avec effet au 22 juillet, 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114676/16.

(110131713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Gematon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.665.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille dix, le trente décembre

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEMATON S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 105.665,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 443 du 12 mai 2005,

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 06 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2671 du 06 décembre 2010.

La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE DEUX CENTS (1.200) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-), représentant l'intégralité du capital social de CENT VINGT MILLE EUROS (€ 120.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2010, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.
- 5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire-vérificateur.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S. à r.l., préqualifiée.

III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme GEMATON S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: EAC/2011/498. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011114641/65.

(110131125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

I.E.C.I.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert.

R.C.S. Luxembourg B 18.821.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011114661/14.

(110131845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

IDC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 112.964.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011114664/11.

(110131196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Global Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.296.

Extrait du procès verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg le 18 février 2009 à 15.00 heures

- Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Brunello Donati et de Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A., en tant que Commissaire aux Comptes, domicilié au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg et inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B51 238. Leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011114974/18.

(110131013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

KP Automotive S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.530.

Par résolutions signées en date du 11 juillet 2011, les associés ont décidé de nommer Charles Richard Pear, avec adresse au 21700, Haggerty Road, Suite 150N, 48167 Northville Michigan, Etats Unis au mandat de Gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Par résolutions signées en date du 21 juillet 2011, les associés ont décidé d'accepter la démission d' Helmut Hinkel, avec adresse au 6, Industriestrasse, 63607 Wächtersbach, Allemagne de son mandat de Gérant A, avec effet au 22 juillet, 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114694/16.

(110131714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Compagnie de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 162.761.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trois août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par Madame Sonia ARIES, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet

La société peut être autorisée à détenir directement ou indirectement des immeubles situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mardi du mois de mai à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille onze.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille douze.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A, prénommée: MILLE actions 1.000

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Harold de Fierlant Dormer, né à Bruxelles, le 13 mai 1970, demeurant à CH-1223 Coligny, chemin Sébastien Castellion 3.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34978.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.
- 5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ARIES et J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2011. Relation: LAC/2011/35708. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011114555/125.

(110131514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Immobilière Even, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 36, rue d'Olingen.

R.C.S. Luxembourg B 41.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114665/10.

(110131222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Quartz No. 1 S.A., Société Anonyme de Titrison.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 155.920.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 5 août 2011:

- Le mandat de Mme Heike Kubica de 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.
- Le mandat de Mme Anja Lakoudi de 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme Anja Lakoudi prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.
- Le mandat de Mons Clive Bull de 1, Great Winchester Street, GB - EC2N 2DB Londres, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mons Clive Bull prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.
- PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg est nommé le réviseur d'entreprise agréé de la société avec effet au 01 octobre 2010.
- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011116777/27.

(110133256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

CETP Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 111.010.

Dépôt rectificatif au dépôt initial du 27 juillet 2011 N°L110121828.05

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 13 mai 2011:

- que Madame Erica Herberg, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Ave NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée en qualité de nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée.

Cette nomination a pris effet au 21 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

CETP Participations S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011114954/19.

(110130831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

International Shipowners Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 8.848.

Les comptes annuels au 20/02/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114668/9.

(110131434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Interfinance Investment Corporation S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 26.293.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114667/11.

(110131274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Southern European Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.159.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011114670/10.

(110131105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Jarod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.078.

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114672/10.

(110131673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

KANDAHAR (Luxembourg) N°3 LIMITED S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 120.698.

Veillez noter qu'à présent le siège social de la société KANDAHAR (Luxembourg) N°3 LIMITED S.A.R.L., immatriculée auprès du RCS Luxembourg B 120 698, avec siège social au 1, Allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, ne se trouve plus au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011114682/14.

(110131887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Agapanthe S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg E 4.549.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trois août,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu

1. Monsieur Bertram Gerhard POHL, homme d'affaires, né le 29 septembre 1960 à Jugenheim (Allemagne), demeurant à L-6582 Rosport, 7, rue Henri Tudor, et

2. Madame Martine Marie-Madeleine Elisabeth Catherine ZEUTZIUS, consultante, né le 18 août 1967 à Luxembourg, demeurant à L-6582 Rosport, 7, rue Henri Tudor.

Lesquels comparants, mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage du 24 septembre 2008, reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer par les présentes:

Titre I^{er}.- Forme et Objet, Dénomination, Siège et Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts d'intérêts ci-après créées et ceux qui pourront le devenir ultérieurement, une société civile régie par les dispositions législatives et réglementaires, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, pour son propre compte, l'acquisition par tous moyens, la vente, l'échange, la mise en valeur, la gestion et/ou la location d'immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir. La société pourra, dans le cadre de son activité, constituer toute garantie hypothécaire ou autre à ses créanciers éventuels et même se porter caution réelle ou personnelle en faveur de tiers ainsi que prendre des participations, sous toutes formes, dans toutes affaires ou entreprises se rattachant directement ou indirectement aux objets ou aux activités mentionnés ci-dessus. Elle pourra réaliser toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination «Agapanthe S.C.I.».

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Senningerberg.

La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Apports en numéraire - Attribution de parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros), représenté par 50 (cinquante) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Art. 6. Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société. Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute. Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle, conformément à l'article 1690 du code civil.

En cas de cession à un non-associé qui n'est ni héritier en ligne directe ni conjoint, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 8. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société. Lorsqu'une part appartient à plusieurs propriétaires de façon indivise, les associés co-indivisaires doivent être représentés, dans leurs relations avec la société, par un mandataire unique désigné par les indivisaires.

La société pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-propriétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

Titre III.- Administration

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommé par les associés.

Le gérant est nommé pour un terme limité ou illimité. Même nommé pour un terme limité, le gérant est révocable à tout moment par décision des associés.

Art. 10. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

Il(s) peut/peuvent acheter, vendre ou échanger tous immeubles, contracter tous prêts, consentir toutes hypothèques ou garanties réelles, accorder toutes mainlevées avec ou sans constatation de paiement, consentir toutes postpositions. La présente énumération est énonciative et non limitative.

Il(s) peut/peuvent conférer à telles personnes que bon lui/leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par i) en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de tous les gérants et ii) en cas de gérant unique, par la signature du gérant unique.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

Titre IV.- Décision des associés

Art. 11. Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit du/des gérant(s), soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour. Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants. Toutefois, les décisions entraînant une modification statutaire ou les décisions y assimilées requièrent l'unanimité de tous les associés.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par un gérant.

Titre V.- Année sociale

Art. 12. L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles, constitue le bénéfice net de la société.

Titre VI.- Dissolution

Art. 13. Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant n'entraînent la dissolution de la société.

Art. 14. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins du/des gérant(s) alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à l'unanimité.

Titre VII.- Divers

Art. 15. Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les 50 (cinquante) parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Bertram Gerhard POHL, prénommé, vingt-cinq parts d'intérêts	25
2.- Madame Martine Marie-Madeleine Elisabeth Catherine ZEUTZIUS, prénommée, vingt-cinq parts d'intérêts	25
Total: cinquante parts d'intérêts	50

Toutes les parts d'intérêts sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à 1 (un).

Est nommé gérant unique pour une durée illimitée Monsieur Bertram Gerhard POHL, homme d'affaires, né le 29 septembre 1960 à Jugenheim (Allemagne), demeurant à L-6582 Rosport, 7, rue Henri Tudor.

La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

2) L'adresse du siège social de la société est fixée au 78, rue du Golf à L-1638 Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. G. POHL, M. M-M. E. C. ZEUTZIUS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2011. LAC/2011/35650. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011115710/129.

(110132146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

KP Interiors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.528.

Par résolutions signées en date du 11 juillet 2011, les associés ont décidé de nommer Charles Richard Pear, avec adresse au 21700, Haggerty Road, Suite 150N, 48167 Northville Michigan, Etats Unis au mandat de Gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Par résolutions signées en date du 21 juillet 2011, les associés ont décidé d'accepter la démission d' Helmut Hinkel, avec adresse au 6, Industriestrasse, 63607 Wächtersbach, Allemagne de son mandat de Gérant A, avec effet au 22 juillet, 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114695/16.

(110131712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

JMCPS Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114673/9.

(110131363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Jujosygu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.700.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114674/9.

(110131187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Kornmarkt, Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 16, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 135.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 10 août 2011.
Référence de publication: 2011114678/10.
(110131735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

KANDAHAR (Luxembourg) N°1 LIMITED S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 120.696.

Veillez noter qu'à présent le siège social de la société KANDAHAR (Luxembourg) N° 1 LIMITED S.A.R.L., inscrite auprès du RCS sous le numéro B 120 696, ne se trouve plus au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2011.
Pour la société
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2011114680/13.
(110131889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

KANDAHAR (Luxembourg) N°2 LIMITED S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 120.697.

Veillez noter qu'à présent le siège social de la société KANDAHAR (Luxembourg) N°2 LIMITED S.A.R.L., immatriculée auprès du RCS Luxembourg B 120 697, ne se trouve plus au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2011.
Pour la société
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2011114681/13.
(110131888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Bluequartz Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.647.

STATUTES

In the year two thousand and eleven.
On the nineteenth day of July.
Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "BLUEQUARTZ INVESTMENTS S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current

account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds 25, the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers of the category A and managers of the category B for an unlimited duration:

Managers of the category A:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Hugo FROMENT, company director, born in Laxou (France), on February 22, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Managers of the category B:

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Jean-Christophe DAUPHIN, company director, born in Nancy (France), on November 20, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "BLUEQUARTZ INVESTMENTS S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse 25, la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A et gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 2011. Relation GRE/2011/2785. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011112254/362.

(110129111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Royalty Opportunities Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.775.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of ROYALTY OPPORTUNITIES FEEDER S.A., a public company (société anonyme), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160775, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 27 April 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting was opened with Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appointed as secretary of the Meeting, Marjorie André, Avocat, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer of the Meeting, Valérie PECHON, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders and the new subscribers for shares of the Company are represented at the present Meeting. The number of shares held by the shareholders of the Company is indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that the five million (5,000,000) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. convening formalities;

2. increase of the share capital of the Company by way of the creation and issue of new shares with a par value of one United States cent (US\$0.01) each;

3. subscription for and payment of the new shares to be issued by the Company as specified in item 2. above

4. amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase; and

5. powers and authorizations, consisting of administrative actions that are necessary and incidental to the foregoing.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to acknowledge the due fulfillment of the convening formalities.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nineteen thousand two hundred and seventy-one United States dollars and six cent (USD 19,271.06) so as to raise it from its present amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000) consisting of five million (5,000,000) shares to sixty-nine thousand two hundred and seventy-one United States dollars and six cent (USD 69,271.06) by the creation and issue of one million nine hundred twenty-seven thousand one hundred and six (1,927,106) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each.

Third resolution: Subscription - Payment

Thereupon,

1. Investor Two Limited, a limited liability company having its registered office at 3076 Sir Francis Drake's Highway, Road Town,

Tortola, VG 110 -British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands trade and companies register under number 1614638 represented as per the attached proxy, declares to subscribe for nine hundred thirty-nine thousand one hundred and forty-three (939,143) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of nine thousand three hundred ninety-one United States dollars and forty-three cents (USD 9,391.43) which will be allocated to the share capital account of the Company;

2. The Morningstar Foundation, a charity having its registered office at 80 East Market Street, STE 304, Corning, NY 14830 (Unites States), represented as per the attached proxy, declares to subscribe for one hundred eighty-seven thousand eight hundred and twenty-eight (187,828) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of one thousand eight hundred and seventy-eight United States dollars and twenty-eight cents (USD 1,878.28) which will be allocated to the share capital account of the Company;

3. Henry J Predolin Foundation Inc, a corporation having its registered office at One East Main, Suite 500, Madison, WI 53703 (Unites States), registered with the Wisconsin, Department of Financial Institutions under number P034330, represented as per the attached proxy, declares to subscribe for forty-eight thousand eight hundred and twenty-two (48,822) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of four hundred eighty-eight United States dollars and twenty-two cents (USD 488.22) which will be allocated to the share capital account of the Company.

4. American National Red Cross, a charity having its registered office at 2025 East Street, NW, Washington, DC 20006 (Unites States), represented as per the attached proxy, declares to subscribe for one hundred twelve thousand six hundred and ninety-six (112,696) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of one thousand one hundred and twenty-six United States dollars and ninety-six cents (USD 1,126.96) which will be allocated to the share capital account of the Company;

5. Azuela Capital Ltd, a limited liability company having its registered office at Ajeltake Road, Ajeltak Island, Majuro, MH96960 (Marshall Islands), registered with the Marshall Islands trade and companies register under number 27391 represented as per the attached proxy, declares to subscribe for seventy-five thousand one hundred and thirty-one (75,131) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of seven hundred fifty-one United States dollars and thirty-one cents (USD 751.31) which will be allocated to the share capital account of the Company; and

6. Aeris Capital Blue Ocean S.à r.l., a limited liability company having its registered office at 2, Rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B150267 represented as per the attached proxy, declares to subscribe for five hundred sixty-three thousand four hundred and eighty-six (563,486) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of five thousand six hundred and thirty-four United States dollars and eightysix cents (USD 5,634.86) which will be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of nineteen thousand two hundred and seventy-one United States dollars and six cent (USD 19,271.06) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

As a consequence of the above and in order to reflect the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which will henceforth be read as follows

“ **5.1.** The share capital is set at sixty-nine thousand two hundred and seventy-one United States dollars and six cent (USD 69,271.06), represented by six million nine hundred twenty-seven thousand one hundred and six (6,927,106) Shares in registered form, having a par value of one United States cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paidup.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company irrespective to his class and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Meeting, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

There being no further item on the agenda, the Meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, said members signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour de juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de ROYALTY OPPORTUNITIES FEEDER S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160775 et constituée suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 27 avril 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est présidée par Catherine Pogorzelski, Avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire de l'Assemblée, Marjorie André, Avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur de l'Assemblée, Valérie PECHON, employée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, le président, le secrétaire et le scrutateur constituant le bureau de l'Assemblée.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les actionnaires et les nouveaux souscripteurs aux actions de la Société sont représentés à la présente Assemblée. Le nombre d'actions détenus par les actionnaires de la Société est indiqué sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Ainsi qu'il apparaît sur la liste de présence, les cinq millions (5,000,000) actions, représentant l'entière du capital social de la Société sont représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre de jour, qui est connu des actionnaires de la Société.

III. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. formalités de convocation;
2. augmentation du capital social de la Société, par la création et l'émission de nouvelles actions d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune;
3. souscription et libération de l'augmentation du capital social définie au point 2. ci-dessus;
4. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social;
5. pouvoirs et autorisations consistant en des démarches administratives nécessaires et accessoires aux points précités.

Après que l'agenda ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide prendre note de l'accomplissement des formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf mille deux cents soixante et onze dollars américains et six centime de dollar (USD 19.271,06) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-mille dollars américains (USD 50.000) se composant de cinq millions (5.000.000) actions à soixante-neuf mille deux cent soixante et onze dollars américains et six centime de dollar (USD 69.271,06), par la création et l'émission de un million neuf cent vingt-sept mille cent six (1.927.106) actions d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune.

Troisième résolution: Souscription - Libération

Sur ces faits,

1. Investor Two Limited, une limited liability company, ayant son adresse à 3076 Sir Francis Drake's Highway, Road Town, Tortola, VG 110 – Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre de commerce et des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1614638 représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à neuf cent trente-neuf mille cent quarante-trois (939.143) actions d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de neuf mille trois cent quatre-vingt-onze dollars américain et quarante-trois cent de dollar américain (USD 9.391,43) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

2. The Morningstar Foundation, une institution caritative, ayant son adresse à 80 East Market Street, STE 304, Corning, NY 14830 (Etats-Unis), représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-huit (187.828) actions d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille huit cent soixante-dix-huit dollars américain et vingt-huit cent de dollar américain (USD 1.878,28) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

3. Henry J Predolin Foundation Inc, une société, ayant son adresse à One East Main, Suite 500, Madison, WI 53703 (Etats-Unis), inscrite au Wisconsin Department of Financial Institution sous le numéro P034330, représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à quarante-huit mille huit cent vingt-deux (48.822) actions d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-huit dollars américain et vingt-deux cent de dollar américain (USD 488,22) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

4. American National Red Cross, une institution caritative, ayant son adresse à 2025 East Street, NW, Washington, DC 20006 (Etats-Unis), représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à cent douze mille six cent quatre-vingt-seize (112.696) actions d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille cent vingt-six dollars américain et quatre-vingt-seize cent de dollar américain (USD 1.126,96) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

5. Azuela Capital Ltd, une limited liability company, ayant son adresse à Ajeltake Road, Ajeltak Island, Majuro, MH96960 (Iles Marshall), immatriculée au registre de commerce et des sociétés des Iles Marshall sous le numéro 27391 représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à soixante-quinze mille cent trente et une (75.131) actions d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de sept cent cinquante et un dollars américain et trente et un cent de dollar américain (USD 751,31) qui sera affecté au compte capital social de la Société; et

6. Aeris Capital Blue Ocean S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 2, Rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B150267 représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à cinq cent soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-six (563.486) actions d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq mille six cent trente-quatre dollars américain et quatre-vingt-six cent de dollar américain (USD 5.634,86) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de dix-neuf mille deux cents soixante et onze dollars américains et six centime de dollar (USD 19.271,06) est la disposition de la Société et preuve en a été donnée au notaire instrumentant, qui le déclare expressément.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède et afin de refléter les résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui se lira comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à soixante-neuf mille deux cent soixante et onze dollars américains et six centime de dollar (USD 69.271,06), représenté par six millions neuf cent vingt-sept mille cent six (6.927.106) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société sans considération de sa classe et à tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de l'Assemblée le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau de l'Assemblée, ces derniers ont signés ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Pogorzelski, M. André, V. Pechon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juillet 2011. LAC/2011/34525. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011112555/218.

(110128480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

KANDAHAR (Luxembourg) N°4 LIMITED S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 128.198.

—
Veuillez noter qu'à présent le siège social de la société KANDAHAR (Luxembourg) N°4 LIMITED S.A.R.L., immatriculée auprès du RCS Luxembourg B 128 198, ne se trouve plus au 1, Allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2011114683/13.

(110131886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

KANDAHAR (Springfield) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 139.222.

—
Veuillez noter qu'à présent le siège social de la société KANDAHAR (Springfield) S.à r.l., immatriculée auprès du RCS Luxembourg B 139 222, ne se trouve plus au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2011114684/13.

(110131885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Invista European Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.462.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 11 août 2011

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Ramon van Heusden, né le 7 mai 1967 à Nijmegen, Pays-Bas, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 11 août 2011.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Marta Kozinska;
- Michael Chidiac;
- Anthony Peter Smedley;
- Ramon van Heusden.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Citco REIF Services (Luxembourg) SA

Mara Schwager

Référence de publication: 2011116522/21.

(110133396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Jakob Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.671.

—
L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «JAKOB INVESTMENTS S.A.», constituée suivant acte notarié en date du 9 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 493 du 11 mai 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 99 671, ayant anciennement son siège social au 22 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sans siège social connu suite à la résiliation en date du 25 mai 2011 de la convention de domiciliation conclue avec le cabinet d'avocats Philippe MORALES en date du 1^{er} juillet 2005, résiliation dont la mention a été déposée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg en date du 14 juin 2011 et non encore publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 novembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2445 du 23 novembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Audrey CHEVIGNY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Madame le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'actionnaire unique représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées et que dès lors il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Détermination du siège social de la Société
2. Dissolution et liquidation de la Société.
3. Nomination de Monsieur Massimo Colombo en tant que liquidateur de la Société.

4. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur. Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Assemblée décide de fixer le siège social de la Société au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Massimo Colombo, géomètre, demeurant Via Bottesini 17, I. 20131 Milan (Italie) en tant que seul liquidateur de la Société.

Quatrième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le liquidateur est en outre dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et se référera entièrement sur les livres et documents financiers de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. HESTIN, A. CHEVIGNY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2011. Relation: EAC/2011/10595. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011114671/55.

(110131155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

KANDAHAR (Witney) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.508.

—
Veillez noter qu'à présent le siège social de la société KANDAHAR (Witney) S.à r.l., immatriculée auprès du RCS Luxembourg B 132 508, ne se trouve plus au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011114685/13.

(110131884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Karan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.896.

—
Le bilan au 31.03.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011114687/14.

(110131844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.
